

Edito

A quinze mois de la fin de notre mandat, j'exposerai, lors de la cérémonie des vœux de la municipalité, l'état d'avancement de nos différents projets « majeurs » en cours.

Nous évoquerons ainsi notre future salle polyvalente avec, je l'espère, une présentation dynamique de ce que pourrait être l'environnement extérieur et intérieur de cette infrastructure.

Nous vous ferons part de nos avancées sur le lotissement « Les Rouillères » et notamment l'orientation « sociale » que nous souhaitons donner à certains lots.

Poursuivant sur le volet « logement », un point sera fait sur la réhabilitation de l'ancienne mairie. Projet qui, à mon goût, n'avance pas aussi vite que je le souhaiterais, mais tout vient à point à qui sait attendre...

Sur le plan communautaire, il sera utile et important d'évoquer le P.L.U.i.H. (Plan Local d'Urbanisme intercommunal – volet Habitat) qui va orienter le développement de notre territoire communal pour les 10 à 11 prochaines années.

Enfin, j'aborderai mon implication, et celle du conseil municipal, face à l'échéance des prochaines élections municipales prévues au printemps 2020.

Je vous donne donc rendez-vous le 12 janvier 2019 pour vous présenter ces différents projets.

Mais d'ici-là, je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Xavier PROUTEAU, Maire

Maire vous avez oublié de mentionner dans l'édito les autres projets qui sont :

- le contournement de la commune par un viaduc
- le passage souterrain pour les sangliers et chevreuils
- le Center Park dans la vallée de la Vie
- la raffinerie de biocarburant
- et enfin l'abattoir végétal !

Oui, je sais Christelle, mais voyez-vous, il faut bien que je laisse des projets à réaliser pour le prochain mandat au futur Maire !

Effectivement, et comme vous le dites, il ne reste que 15 mois et ça risquerait de faire trop juste.

Oui et vous savez que je n'aime pas la précipitation



Carole

Vie Municipale

Séance du 04 septembre 2018

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
2018-14	5, rue du Moulin	C 166	Garage	255 m ²
2018-15	3, imp. du Charron	AD 106	Maison	741 m ²
2018-16	Impasse des Moissons	ZK 681	Terrain	672 m ²
2018-17	2, imp. du Charron	ZK 309, 394, 395 et 400	Maison	1 080 m ²
2018-18	2, rue de la Brémaudière	AD 108 et 109	Maison	712 m ²
2018-19	9, rue des Pressoirs	AE 112, 113, 114, 115 et 116p	Maison	3 255 m ²

- Signature de la convention avec Enedis pour le raccordement électrique du poste de relevage rue des Sables : 1 293.12 € TTC, le 21/08/2018
- Signature d'une convention avec la société GESCIIME de Brest pour la maintenance du logiciel de gestion du cimetière pour un montant annuel de 213.60 € pour 3 ans, le 06/08/2018
- Acceptation du devis avec l'entreprise AURELIS de Challans pour 430 flyers « Souscription don tableaux église » pour un montant de 150€ et 430 bulletins pour 507.10 € TTC
- Signature d'un contrat d'engagement avec Françoise et Dominique DERSOIR de Belligne pour l'animation du goûter des aînés le dimanche 2 décembre 2018 pour un cachet de 400 €.

Délibérations prises

Tarifs 2019 redevance assainissement

Le conseil municipal vote les tarifs suivants pour l'année 2019 : - part fixe par branchement : 41 €
- par m³ consommés : 1.36 €



Approbation du rapport assainissement 2017 (R.P.Q.S.)

Ce rapport a été présenté pour l'année 2017 mais il manque la rémunération de l'entreprise S.T.G.S. donc il sera validé en Conseil Municipal ultérieurement.

Choix de l'entreprise pour les travaux voirie 2018

Après consultation, le conseil municipal choisit l'entreprise SEDEP pour un montant de 24 547.50 € H.T. pour les travaux concernant :

- Voie communale entre l'Anjournière et la R.D. 40
- Rue du Maréchal Ferrant
- Trottoirs impasse des Chênes et des Cormiers

Achat parcelle pour le futur lotissement « Les Rouillères »

Il s'agit de la parcelle ZK 690 (AD 154 nouveau cadastre) pour

1 693 m² à 8€ soit 13 544 €. Il a été convenu d'amener les réseaux en limite de parcelle (eau – électricité – assainissement - téléphone) et de poser un aménagement pour améliorer le visuel (éviter la vue sur le futur lotissement).



Encaissement d'un chèque de 120 € de la part de « smacl assurance »

Il s'agit du solde « bris de glace » du sinistre à la salle polyvalente du 21/04/2018

Participation employeur à l'assurance « maintien de salaire »

Par délibération du 05-12-2012, la commune versait 9 € net par agent. Mais suite à des problématiques de cotisations salariales et de contributions patronales concernant les participations employeurs de protection sociale, la délibération d'accord doit exprimer un montant brut et non net.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du 20-06-2018, la commune versera 13 € brut par agent à compter du 01-09-2018 au prorata de leur temps de travail.

Point sur les locatifs (virement de crédit pour rembourser la caution suite au départ du logement 5)

Le logement 5, libre depuis le 31/08/2018, a besoin de travaux de rafraîchissement (peintures murales, lino, salle de bain, cuisine).

Après consultations, deux devis sont acceptés :

- Etienne SIRE de Falleron (peinture et lino) : 8 248.50 €
 - Maurice GUILBAUD (salle de bain et cuisine) : 5 334.60 €
- Suite au remboursement de la caution pour le logement 5, le conseil municipal décide le virement de crédit suivant :
- Article 020 : - 670 €
 - Article 165 : + 670 €

Séance du 02 octobre 2018

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
2018-20	Rue du Moulin	AC 184	Terrain d'agrément	259 m ²
2018-21	Rue du Moulin	AC 183	Terrain à bâtir	1 094 m ²

- Acceptation du devis avec l'entreprise Maurice GUILBAUD de la Chapelle-Palluau pour des travaux de plomberie, réfection de la salle de bain et de la cuisine au locatif 5 du 26, rue des Sables, pour un montant de 5 334.60 €.
- Acceptation du devis avec l'entreprise E.D.P. de Chantonay pour l'aménagement paysager du giratoire pour un montant de 431.97 € (gazon + fleurs durables).

Délibérations prises

Solde participation financière OGEC pour l'année scolaire 2017-2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09/01/2018 concernant le 1^{er} versement 2018 de la participation de fonctionnement à chaque OGEC :

- La Chapelle-Palluau : 12 041.25 €
- Palluau : 11 423.75 €.

Le coût d'un élève de l'école publique de Palluau pour l'année 2017-2018 étant de 654.92 € (l'année dernière 617.50 €), le montant dû à chaque OGEC pour 2018 est de :

- La Chapelle-Palluau : 25 541.88 € pour 39 élèves
- Palluau : 24 232.04 € pour 37 élèves

Il reste donc à verser pour chaque OGEC :

- La Chapelle-Palluau : 13 500.63 €
- Palluau : 12 808.29 €



Le 26-09-2018, nous avons reçu un courrier de la mairie de Palluau qui nous informe que suite à une erreur, le coût d'un élève de l'école publique pour l'année scolaire 2016-2017 s'est élevé à 595.14 € au lieu de 617.50 €. Ainsi un trop perçu de la part des 2 OGEC est à récupérer :

- OGEC de La Chapelle-Palluau : 894.40 €
- OGEC de Palluau : 737.88 €

Ces montants seront déduits au versement du solde 2017-2018.

Fixation du loyer du logement 5 au 26, rue des Sables

Suite aux travaux de réhabilitation du logement pour un montant de 15 000 € environ, le conseil municipal fixe le loyer à 450 €. C'est un T3 de 63m² avec un garage.

Reprise de deux parcelles à la Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'ancien SIVOM de Palluau avait fait l'acquisition de plusieurs parcelles pour permettre la réalisation d'équipements, opérations ou aménagements au profit de ses communes membres. Depuis la fusion avec la communauté de communes du Pays de Palluau, ces parcelles relèvent de la propriété de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Par délibération du 17-09-2018, la C.C.V.B. a décidé de rétrocéder à titre gratuit à la commune les parcelles :

- ZA 171 vers la Birochère (117 m²) : haie en bordure de la R.D. 40a
 - ZK 584 (AB 70) : impasse des Saules (708 m²) aux Terres Jaunes
- Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal par deux élus, un agent technique et une secrétaire le 17-07-2018.

Ceux-ci ont constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles.

Il est rappelé que les familles ont l'obligation d'entretenir leur concession. Dans la négative et dans le respect de la procédure en vigueur, la reprise de la concession sera engagée après s'être assuré d'un certain nombre de conditions.

La première phase de cette procédure consistera en l'établissement d'un procès-verbal de constat d'abandon qui sera fait le 27-10-2018.

Ce procès-verbal sera affiché à la porte du cimetière et à la mairie.

Des panneaux seront posés sur les concessions susceptibles d'être reprises, sachant que la reprise d'une concession ne peut être prononcée qu'après un délai de trois ans suivant les formalités de publicité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon, réglementée aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 du Code général des collectivités territoriales.

Présentation débat Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

Historique du PLUIH

Par délibération du 22 mars 2016, la communauté de communes a prescrit sur son périmètre l'élaboration de son PLUi et définit les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de collaboration avec les communes concernées.

Par délibération du 15 mai 2017, la procédure d'élaboration du PLUIH a été élargie afin d'intégrer les communes de l'ancienne communauté de communes du Pays de Palluau (à l'exception de Saint Christophe du Ligneron), puisqu'elles ont fusionné pour former, depuis le 1er janvier 2017, la nouvelle communauté de communes Vie et Boulogne.

Cette décision a été affichée pendant un mois à la communauté de communes et dans les mairies des communes membres. Elle a été notifiée aux Personnes Publiques Associées et a fait l'objet d'un article dans la presse le 28 juillet 2017.

Depuis cette date, différentes instances (Conférence intercommunale PLUIH, COPIL PLUIH, COTECH PLUIH) se sont réunies pour échanger sur les orientations du développement et de l'aménagement futurs du territoire à l'horizon 2030.

En 2017, le diagnostic PLUIH a été réalisé en associant élus communaux (tour en bus du 03 juillet), forces vives du territoire (séminaire du 03 juillet), grand public (Ciné-débat du 27 juin) et a fait l'objet d'une présentation aux Personnes Publiques Associées le 06 juillet. Une exposition itinérante en retrace les grands principes et circule dans chaque commune. Un registre de concertation présent dans chaque mairie, ainsi qu'au siège de la communauté de communes Vie et Boulogne, permet au public d'y laisser ses remarques et observations.

Débat sur le PADD :

Le 1er semestre 2018 a été consacré aux réflexions sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), en y associant les partenaires et forces vives du territoire :

- Ateliers thématiques associant les conseillers communautaires et communaux : Habitat, Cycle de l'eau, Economie, Culture et Tourisme...en février/mars
- Forum des élus le 29 mars

Vie Municipale

- Séminaire des acteurs locaux le 05 avril
- Présentation lors de l'Assemblée annuelle des élus communaux du 11 juin
- Présentation aux Personnes Publiques Associées le 21 juin

Il en résulte une proposition de PADD, dont le contenu a été validé en amont le 18 juin 2018 par la conférence intercommunale PLUIH.

Elle incarne le souhait du développement et de l'attractivité du territoire Vie et Boulogne à l'horizon 2030 : cohérence d'un territoire au cœur du triangle Nantes/La Roche sur Yon/ le littoral, avec pour enjeux de préserver le dynamisme économique et le cadre de vie des communes, en équilibrant l'ensemble du territoire autour des 2 communes moteurs Aizenay et le Poiré sur Vie, et des pôles secondaires Les Lucs sur Boulogne et Bellevigny.



Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable doivent être soumises au débat du conseil communautaire et de chaque conseil municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Le projet de PADD qui s'articule autour de 3 axes :

AXE 1 : Conforter l'équilibre du territoire entre ruralités vivantes et pôles urbains moteurs :

Cela consiste à répondre à la demande économique le long des axes et au besoin d'emploi sur le territoire (en particulier au nord-ouest), tout en maintenant la vitalité des centre-bourgs (maintien du dernier commerce et valorisation du patrimoine bâti- maison de maître ou grange-), préservant le cadre de vie naturel (trames vertes et bleues, qui marquent l'identité paysagère de notre territoire), et en confortant l'activité agricole et touristique.

La conférence intercommunale PLUIH a décidé de retenir un objectif de consommation de surfaces réparties pour une durée de 11.5 ans (délai prévisionnel entre le PADD et l'approbation du PLUIH) :

- à environ 1/3 pour l'Economie soit 131 Ha
- 2/3 pour l'Habitat et l'Équipement (voirie, lycées, extension de bâtiments publics...) soit 234,8 Ha.

Ce sont donc près de 5 198 logements qui seraient construits au sein de l'enveloppe urbaine (dents creuses, fonds de jardin...) et en extension, non compris les opérations de renouvellement urbain (démolition/construction qui ne consomment pas d'espaces, les changements de destination ou les remises sur le marché de logements vacants).

AXE 2 : Une diversification de la production de logements : une réponse pour un développement équilibré du territoire :

Le PLUI comprend un volet Habitat, qui vaudra PLH pour une durée de 6 ans.

Le PADD comporte des ambitions en matière de production de logements et il est conforme aux préconisations du SCOT :

- Définition d'une part de renouvellement urbain allant de 10 à 20% selon la hiérarchie urbaine

- Définition d'une densité moyenne à respecter : de 18 logements/ha pour les plus petites communes à 26 logements/ha pour les plus peuplées),
- 15% de logements sociaux répartis sur l'ensemble du territoire et pas seulement sur les pôles structurants

Le PADD a l'ambition de localiser l'habitat là où il y a de l'emploi, des services (commerces, équipements publics, MSAP, services médicaux, établissements scolaires...) et les moyens d'y accéder (liaison urbaine, réflexion sur transport à la demande, promotion du covoiturage, pistes cyclables, gare de Bellevigny). Cette offre de logements répondra aux besoins des différents parcours de vie des habitants : installation de jeunes ménages avant leur 1ère acquisition, séparation familiale, maintien à domicile des seniors, accessibilité des personnes à mobilité réduite, aire d'accueil des gens du voyage...

AXE 3 : Une dynamique économique qui s'appuie sur les fondamentaux de l'économie Vie et Boulogne :

L'objectif est d'apporter une offre attractive à la demande très dynamique des porteurs de projets du territoire, tout en attirant de nouvelles entreprises : acquisition de parcelles en zones d'activités, location de pépinières, le long des axes et dans les communes moins peuplées pour l'artisanat/BTP, pérennisation des commerces en centre-bourg, tout en confortant les activités agricoles et touristiques.

La stratégie de développement économique s'est structurée autour des axes routiers majeurs qui traversent le territoire, à savoir l'axe La Roche sur Yon / Nantes et l'axe La Roche sur Yon / Challans, conforté par le projet 2 x 2 voies qui traverse Aizenay et Maché. L'axe Challans / Montaigu constitue aussi un potentiel à développer autour de la commune de Falleron.

Préférentiellement, les nouveaux secteurs de développement économique se localiseront sur ces 3 axes. Plus globalement, il s'agit de permettre le développement économique et l'offre d'emploi sur l'ensemble du territoire en offrant une réelle qualité de vie à ses habitants, afin de ne pas faire de Vie et Boulogne un territoire dortoir dépendant des bassins de vie voisins.

Ces trois axes traitent de multiples problématiques de manière transversale :

- **La préservation de l'environnement :** maintien des trames bleues (barrage d'Apremont) et vertes (forêt d'Aizenay, inventaires et caractérisation des haies), encouragement aux modes de transports doux (gare de Bellevigny, pistes cyclables, covoiturage), lutte contre la précarité énergétique (OPAH), favoriser les énergies renouvelables (bois d'œuvre et bois énergie)



- **Préservation du patrimoine :** inventaire du petit patrimoine (lavoir, calvaire, pont...), valorisation des façades (couleur du ravalement), maisons de maîtres, périmètre ABF Château de Palluau, ZPPAUP du château d'Apremont, anciennes granges...

- **Services de proximité :** équilibrer l'accès aux soins (désert médical), à l'emploi (pas uniquement sur les pôles moteurs), aux services publics (MSAP, politique de soutien financier de

la CCVB aux communes pour conforter leur rôle de proximité avec les habitants), aux commerces (enjeu de la préservation du dernier commerce), aux équipements scolaires (impact du futur lycée d'Aizenay visible déjà dans les communes environnantes), aux équipements sportifs et culturels (politiques portées par la CCVB) ... dans le souci de bien dimensionner les services et ne pas générer de nouveaux besoins d'équipements publics.

- **Accessibilité et Mobilité** : permettre l'accès des services, des commerces, de l'emploi... à tous, via une réflexion future sur le transport à la demande ou le transport solidaire.
- **Accessibilité numérique** : politique d'investissements importants pour la fibre optique.
- **Accessibilité aux pratiques culturelles et sportives** : choix fort de la CCVB de proposer un accès de proximité à ces pratiques, qui constituent un lieu de vie et du lien social dans les communes plus petites.
- **Politique d'accueil du nouvel arrivant** : encourager la bonne intégration des nouveaux arrivants (éviter les conflits de voisinage, demande de services de la part de nouveaux arrivants « citadins » plus exigeants).

Les communes sont les chevilles ouvrières de cette réflexion et travaillent dès maintenant sur la localisation de leurs futures zones U (habitat), E (Economie), N (Naturelle), A (Agricole). Le PADD, après sa présentation en séance du conseil communautaire, fera l'objet de présentations complémentaires lors des conseils municipaux et lors de 3 réunions publiques (6 septembre à Aizenay, 20 septembre à Saint Etienne du Bois, 27 septembre à Bellevigny).

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable annexé à la présente délibération avec les cartes communales d'intention et approuve les orientations générales. »

Questions diverses

Colonne enterrée pour les ordures ménagères

La Communauté de Communes a relancé son marché de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire. Les élus de la Communauté de Communes Vie et Boulogne ont décidé que la collecte d'ordures ménagères s'effectuerait tous les quinze jours à compter du 1er juin 2019. Afin d'obtenir la dérogation de la préfecture pour collecter tout le territoire tous les quinze jours, il est recommandé d'installer des colonnes enterrées dans chaque commune afin de pallier aux surplus de déchets ménagers.

Le Bureau communautaire a décidé d'installer **20 colonnes pour les apports occasionnels** sur l'ensemble du territoire de la façon suivante :

- 1 colonne enterrée par commune
- 2 colonnes supplémentaires au Poirée et à Aizenay
- 1 colonne supplémentaire à Bellevigny

Le Bureau communautaire a également décidé d'installer **une vingtaine de colonnes enterrées dans les zones d'habitat**

dense qui se substitueront à la collecte en porte à porte de la façon suivante : 1 colonne sur Bellevigny et le reste pour les centres villes du Poirée et d'Aizenay

L'emplacement sur notre commune pourrait être au stade à côté des containers à papier et à verres ou un emplacement à côté du Gabius pourrait être envisagé. Une décision sera prise ultérieurement

Séance du 06 novembre 2018

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
2018-22	2, impasse des Chênes	AB 79	Maison	718 m ²
2018-23	7 impasse des Moissons	AB 142	Terrain à bâtir	606 m ²
2018-24	21 rue de Nantes	AB 171	Maison	804 m ²
2018-25	Résidence les Marronniers	AB 98	Terrain à bâtir	634 m ²

- acceptation devis avec l'entreprise « Eric GILBERT » de La Chapelle-Palluau pour des travaux d'élagage et de taille de haies et d'arbres aux Terres Jaunes pour un montant de 9 700 € le 27/09/2018.

- versement de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor monsieur Patrick QUAREAU parti à la retraite au 31-08-2018 pour 313.62 € brut

- signature d'un devis de 95 € H.T. pour la confection de 200 panonceaux avec l'ESAT (atelier de travailleurs handicapés) de La Roche Sur Yon dans le cadre de la reprise des concessions au cimetière

- signature d'un devis de 580.87 € pour l'achat de 2 cartons de produits pour traiter les mouches à l'église : 580.87 €

Délibérations prises

Approbation des bilans 2017 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les bilans de l'activité de la C.C.V.B., du service des déchets ménagers, du S.P.A.N.C. (Service Public de l'Assainissement Non Collectif)

Opposition au transfert de la compétence assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a attribué à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2020.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux



communautés de communes a assoupli ce dispositif de transfert obligatoire.

Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi 3 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de la compétence prend effet le 1er janvier 2026.

Cette faculté d'opposition peut également s'appliquer aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif. Dans cette hypothèse, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu et l'exercice intercommunal des missions relatives au service public d'assainissement non collectif se poursuit.

Monsieur le Maire précise que les communes et la communauté de communes pourront à tout moment se prononcer par délibération pour transférer la compétence « assainissement collectif » avant le 1er janvier 2026 selon la procédure de droit commun prévue à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Considérant que la communauté de communes Vie et Boulogne exerçait, à la date de publication de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, uniquement de manière facultative les missions relatives au service public d'assainissement non collectif ;

Par adoption des motifs exposés par le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De s'opposer au transfert obligatoire de la compétence « assainissement collectif »
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Maire d'exécuter la présente délibération.

Consultation par le centre de gestion concernant la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance (maintien de salaire en cas de maladie ou accident pour les agents)

Le Conseil Municipal, après l'avis du comité technique paritaire du 02-10-2018 et à l'unanimité :

- décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour le « risque prévoyance » et de lui donner mandat à cet effet ;
- envisage d'apporter une participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents à raison, d'environ 13 € brut par agent et par mois (base temps complet) avec versement au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel. La délibération a été prise le 04-09-2018 avec avis du CTP du 20-06-20178.

- Et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à la signature de la convention de participation souscrit par le CDG.

Location du logement 5 du 26, rue des Sables

Par délibération du 02-10-2018, le conseil municipal avait décidé de fixer le loyer à 450. Or ce logement était conventionné et la commune n'a jamais entamé la procédure de dénonciation de la convention avec l'état même si cette convention était échue depuis 2008 (la tacite reconduction s'applique). La commune ne peut alors pas dépasser le loyer de 397.68 € et doit s'assurer que le futur locataire ne dépasse pas un plafond de ressources.

Questions diverses

Désignation d'un élu pour la commission de contrôle des listes électorales

Suite à la refonte d'une liste électorale nationale, les commissions administratives de révision des listes électorales sont supprimées. Une commission de contrôle est nommée pour examiner seulement les contentieux et contrôler la régularité des listes électorales. Elle est composée d'un membre du conseil municipal (pas le maire ni un adjoint) : Mme Valérie JOLLY, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet, d'un délégué choisi par le président du Tribunal de Grande Instance.

Elle se réunira une fois par an.

Reprise d'une concession échue

La concession de l'emplacement n°203 est échue depuis le 30-12-2010. Le conseil décide de la reprendre mais pour cela il faut démolir le monument et qu'elle soit vide de toutes sépultures pour pouvoir la remettre à la vente. Un devis de 1 060 € est accepté.

Point sur l'égavage au lotissement « les Terres Jaunes »

- * en février-mars 2019 : égavage haie route de la Brunière
- * en mars-avril 2020 : refaire toutes les tailles
- * Les propriétaires de la parcelle AB 47 contactent tous les riverains et voient avec eux pour la taille ou la suppression des arbres leur appartenant

Pose de 100 dalles de 40*40 pour l'entrée à la cantine garderie (travaux en régie par l'agent technique Fabrice REVAUD)

Séance du 04 décembre 2018

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
2018-26	9, rue des Sillons	AB 29	Maison	957 m ²
2018-27	Lot. SCI Les Gauvrelles - lot 3	AB 130 p	Terrain à bâtir	498 m ²
2018-28	Lot. SCI Les Gauvrelles - lot 4	AB 130 p	Terrain à bâtir	497 m ²

2018-29	Lot. SCI Les Gauvrelles - lot 2	AB 130 p	Terrain à bâtir	459 m ²
---------	---------------------------------	----------	-----------------	--------------------

- acceptation devis avec l'entreprise « Coulon Febvre » de Palluau pour le changement de 3 volets au locatif 5 et réparation du volet roulant dans le séjour : 1 687.60 € T.T.C.
- goûter des aînés le 02-12-2018 : acceptation du devis de Françoise et Dominique Der soir pour l'animation de 400 € (en juillet 2018), achat de 25 boîtes de chocolats à l'école pour 248.75 €, commande à Christophe Hallouin de 60 parts à 4.50 € = 270 € (51 inscrits).
- facture de 326.40 € de Maurice GUILBAUD pour le nettoyage du chaineau au locatif 5 et réparation toiture vandalisée aux vestiaires du foot
- facture de Jean-René AVRIT de 232.80 € pour le consuel du poste de refoulement rue des Sables
- facture de 253 € d'Afdia pour le diagnostic immobilier du logement 5

Délibérations prises

Approbation du rapport assainissement 2017 (R.P.Q.S. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017 présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport présente les données suivantes (envoi à STGS par mail le 30/07/2018) :

Nombre d'abonnés : 275

Volume facturé en m³ : 22 401 m³

Tarif redevance modernisation des réseaux perçue par l'agence de l'eau : 0.18€/m³ soit 22 401m³*0.18€ = 4 032.18 €

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ au 1^{er} janvier 2017 : tarif assainissement part communale : 1.34€/m³ HT – Tarif eau + assainissement + organismes publics : 2.90 € HT soit 2.97 € TTC

Recettes réelles de fonctionnement en 2017 : 44 621.41 €

En cours de la dette au 31-12-2017 : 0 €

Montant des travaux investissement en 2017 : 126 937.02 € pour l'extension de la lagune.

Achat d'un ordinateur portable

Après consultation, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise Prosysteme de Challans pour un montant de 1 253 € H.T. en remplacement d'un ordinateur portable vétuste. Ce montant comprend le matériel, une garantie de 3 ans, une licence bureautique, un antivirus, une souris et une assistance technique.

Mission d'inspection Hygiène et Sécurité

Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics la réalisation de missions d'inspection dont les objectifs sont les suivants (décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, au titre III du livre II du Code du Travail et par les décrets pris pour

son application) en plus de la présence d'un agent hygiène et sécurité (Fabrice REVAUD) :

- Contrôler, à l'occasion de visites ponctuelles sur sites, les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la fonction publique territoriale.
- Proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail, la prévention des risques professionnels et les conditions de travail.
- En cas d'urgence ou de danger grave et imminent, proposer à l'autorité territoriale, des mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale doit l'informer, dans les meilleurs délais, des suites données à ses propositions.
- Assister avec voix consultative aux réunions du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et participer aux visites de locaux et aux enquêtes d'accidents organisées dans le cadre de cette instance. Pour cela, l'autorité territoriale doit systématiquement lui adresser une invitation dans les délais réglementaires.
- Donner un avis sur les règlements, notes de services et consignes que l'autorité compétente envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ou sur tout autre document émanant de la même autorité ayant trait aux conditions de travail (aménagement des locaux, réorganisation, ...).
- Être informé des dérogations et intervenir en cas de manquement, concernant les travaux interdits pour les jeunes de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle dans le cadre d'un emploi en apprentissage, en alternance ou en stage.
- Intervenir sur demande des représentants titulaires du CHSCT sur tout sujet en lien avec le fonctionnement de l'instance ou la prévention des risques professionnels.
- Intervenir pour la mission complémentaire de contrôle réglementaire, à la demande de la collectivité et sur devis, pour réaliser un contrôle réglementaire global portant sur tout ou partie des activités et des lieux de travail.

Cette mission peut être assurée directement par un agent de la commune désigné à cet effet, ou bien confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dûment habilité par la loi à réaliser cette prestation.

Le conseil municipal autorise monsieur Le Maire, eu égard à la difficulté de nommer et de former un agent en interne, à solliciter l'intervention du Centre de Gestion, sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme et conformément à la convention mise à disposition (2019 : 380 € par jour et 215 € la demi-journée).

Reconduction d'une convention pour le label FFRANDONNEE pour le sentier de la Nonnerie à la Boutière pour une durée de 5 ans pour 120 €

Réfection du mur extérieur en pierre dans le jardin de la mairie

Après consultation, le devis de Bernard FLAIRE a été retenu pour un montant de 9 093.11 € T.T.C.

Voirie – Urbanisme – Environnement - Bâtiments

➤ Travaux réalisés depuis le début de l'année

▲ Voirie

- Réfection de la rue du Maréchal Ferrant
- Réfection de la voie communale entre l'Anjournière et la route de Maché
- Revêtement des trottoirs impasses des Chênes et des Cormiers
- Reprise de la route de Douin, réalisée l'an dernier, aux frais de l'entreprise
- Entretien de la peinture au sol sur les voies communales
- Curage ponctuel des fossés



▲ Bâtiments

- Renforcement de la charpente aux locatifs du 26, rue des Sables
- Réfection du logement 5, au 26 rue des Sables (peinture, sol, salle de bain)
- Réalisation d'un dallage pour l'accès à la cantine-garderie
- Démoussage du toit de l'église

▲ Sports

- Travaux de décompactage effectués sur le terrain de foot
- Achat d'un défibrillateur au foot
- Réfection peinture et aménagement des vestiaires

▲ Environnement

- Taille des haies au lotissement « Les Terres Jaunes »
- Engazonnement du giratoire et du cimetière
- Entretien et balisage des sentiers
- Entretien régulier des espaces verts, cimetière, terrain de foot, bassin d'orage, lagune,...



➤ Point sur les locatifs au 26, rue des Sables

▲ Départs

- Logement 1 : vacant au 15-01-2019
- Logement 3 : préavis au 16-02-2019, mais vacant le 10-01-2019

▲ Logement 5

- Diagnostics (DPE, électricité et plomb) ont été refait.
- Travaux de réhabilitation : 15 370.44 €

▲ Dénonciation de 2 conventions avec l'état

Logements datant de 1993 qui nécessitent des travaux de réhabilitation qui seront réalisés à chaque départ de locataire. De fait, le conseil municipal voudrait être libre de pratiquer les loyers et de choisir les locataires. Or, deux conventions ont été signées avec la commune pour que ces logements soient sociaux (avec une aide financière de l'état) ce qui sous-entend un plafond de ressources pour les locataires et un encadrement des loyers.



PRÉVISIONS 2019 :

- Démarrage des travaux du lotissement des Rouillères
- Démarrage des travaux de la salle polyvalente
- Réfection de la rue du Rocher après le renouvellement de la conduite d'eau
- Réfection du logement 1 (26, rue des Sables)

Voirie – Urbanisme – Environnement - Bâtiments

➤ Points sur les projets communaux

▲ Restauration des tableaux à l'église :

- Signature de la convention avec la Fondation du patrimoine le 09-08-2018 pour une subvention de 3 000 € si l'on atteint un montant perçu de dons de 1 349.83 € au 21-11-2019. Flyers distribués avec le bulletin n°65
- Accord reçu de subvention du département pour 17 547 €
- Montant des travaux : 26 996.50 € H.T.
- Début des travaux le 8 janvier 2019 pour 8 tableaux jusqu'en juillet et récupération des 8 autres jusqu'en mars 2020
- Au 22/11/2018, 935 € ont été récoltés (10 donateurs)



▲ Salle polyvalente

- 8 septembre : signature chez le notaire pour l'acquisition définitive de la parcelle auprès des consorts FÉTIVEAU
- 11 mois de travaux avec une réception en février-mars 2020
- Des renseignements auprès de M. LENOIR ont été demandés quant aux coûts de fonctionnement en fonction des choix des élus. Il pourra aussi nous aider sur la fixation des prix des différentes prestations, la rédaction du contrat de location, l'estimation en personnel pour l'entretien, l'état des lieux,...



▲ Réhabilitation de l'ancienne mairie

- Maître d'œuvre de SOLIHA : Audrey GARANDEAU.
- Déclaration de travaux qui devrait être déposée 1^{er} trimestre 2019. Accords des financeurs souhaités pour juin 2019, avec démarrage des travaux en septembre 2019.



▲ Lotissement communal « Les Rouillères »

- Prévisions des étapes administratives pour ce dossier :
Dépôt du permis d'aménager, consultations des entreprises, choix des entreprises, démarrage des travaux de viabilisation, délivrance de la DAACT, vente des terrains et dépôt des P.C. Démarrage des premières constructions espéré à l'automne 2019. Dépôt officiel des permis de construire possible par les acquéreurs qu'à partir de la délivrance de la DAACT qui valide la viabilisation primaire du lotissement.
- 3 lots sont actuellement réservés.
- Le conseil municipal souhaiterait un délai de 2 ans après l'achat d'une parcelle pour le dépôt du permis de construire. Au-delà, la commune rachèterait le terrain au prix d'achat mais les frais de notaire seraient à la charge du propriétaire de la parcelle.
- Enquête sur les besoins des aînés : deux familles recherchent un plain-pied, 2 chambres et environ 200m² de terrain pour location.



Voirie – Urbanisme – Environnement - Bâtiments

➤ Cimetière

Il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles. Pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, il s'avère nécessaire d'engager une procédure pour remédier à cette situation, conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. La liste des concessions visées par cette procédure est tenue à l'entrée du cimetière et à l'entrée de la mairie.

Le premier constat d'état d'abandon a eu lieu samedi 27 octobre 2018 à 10h00 en présence de M. PROUTEAU Xavier, Maire de la commune et de M. BEAUGENDRE André, adjoint délégué au cimetière. Les héritiers du concessionnaire ou les personnes chargées de l'entretien étaient invités à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Dans 3 ans, un 2nd constat sera établi afin de déterminer l'entretien ou non des concessions concernées.

Après le respect des délais de publicité, la municipalité sera en droit de reprendre les concessions pour lesquelles le constat d'abandon est avéré.

La municipalité souhaite profiter de l'occasion pour faire le point sur l'ensemble du cimetière. En effet, les documents dont nous disposons en mairie ne nous permettent pas toujours de faire le lien entre le concessionnaire et l'emplacement réel dans le cimetière. Nous invitons donc les personnes, titulaires d'un titre de concession sur notre commune à se manifester en mairie avec le dit document pour faire le point. Pour les personnes ne disposant plus du titre de concession, n'hésitez pas à passer en mairie, notre registre nous permettra peut-être d'établir un lien à l'aide des divers éléments.

Comptant sur votre participation active, n'hésitez pas à passer en mairie pour ceux qui ne se seraient pas encore manifestés.



NOUVEAUTÉ : un site internet propre au cimetière a été mis en ligne. Il permet de réaliser des recherches, de visualiser l'emplacement d'une concession, de prendre connaissance des concessions intégrées au processus de reprise pour constat d'abandon.

Plus d'informations sur
notre site internet,
onglet « Services »

➤ Rappel sur l'utilisation des produits phytosanitaires

Le 1^{er} janvier 2019, la loi Labbé entre en vigueur pour les particuliers : la vente, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires seront désormais interdites. Et toute possession de ce type de produits pourra être passible d'amende.

La loi oblige les collectivités à mettre en place des méthodes alternatives aux pesticides de synthèse dans la gestion des espaces publics. De notre côté, la municipalité a pris les devants, depuis 2008, et les résultats sont très encourageants.

A noter : les pesticides vides, entamés ou neufs sont à déposer en déchetteries avec dispositif Eco DDS.

La municipalité vous demande donc d'être vigilant face à cette nouvelle réglementation et compte sur la compréhension et la participation de tous les citoyens pour œuvrer dans le respect de l'environnement. Chacun de nous doit nécessairement modifier son regard et faire évoluer ses pratiques. Moins mauvaises que les désherbants, apprenons à tolérer un peu plus la végétation spontanée au pied des murs, sur les trottoirs,...



Pour jardiner au naturel, des ressources existent, et comme rien n'est plus contagieux que l'exemple, n'hésitez pas à venir à la rencontre de passionnés dans le cadre du week-end « Bienvenue dans mon jardin au naturel », organisé les 15 et 16 juin prochains par l'Union Nationale des CPIE et le SAGE Vie et Jaunay.

Plus d'infos :
www.mon-jardin-naturel.cpie.fr
et sur notre site internet

Affaires scolaires

L'année scolaire 2018/2019 est bien engagée et déjà la première pause scolaire est passée.

Toujours présente, la municipalité est fière d'assumer son rôle dans la gestion des services périscolaires que sont la garderie et le restaurant scolaire.

Afin de mieux évaluer l'importance de ces 2 services, voici quelques chiffres relatifs à leurs activités.

Pour la garderie, actuellement 42 enfants sont inscrits pour cette année scolaire.

Le matin de 7:00 à 8:45, jusqu'à 30 enfants profitent de ce service. Le soir après l'école, soit de 17:00 à 19:00, il y a en moyenne 14 enfants présents. Certains soirs, le nombre peut atteindre une vingtaine. Afin d'assurer l'encadrement des enfants, notamment aux heures les plus fréquentées, deux personnes sont présentes.

Pour la restauration scolaire, chaque jour scolaire, en moyenne 60 repas sont servis. Ce chiffre pourrait évoluer au cours de l'année scolaire en fonction du nombre d'élèves inscrits pour le début de l'année 2019.

Depuis plusieurs années, nous avons choisi pour la préparation des repas, la Société RESTORIA grâce à qui les enfants semblent apprécier la qualité de la nourriture et l'équilibre des repas.

Même si tous les matins, RESTORIA nous livre très tôt la nourriture, il reste encore bien du travail à accomplir par Maryline et Christelle, nos deux agents, la préparation de la salle, la mise en plat des repas, le service et l'encadrement de tous les élèves et surtout l'accompagnement plus personnalisé des enfants des classes maternelles.

Pour les parents qui seraient intéressés dans l'avenir par l'un ou l'autre de ces 2 services, il est conseillé de venir se renseigner directement en mairie.



Social - Culture

➤ Le goûter des aînés

Le dimanche 2 décembre après-midi, un temps à ne pas mettre le nez dehors ! et pourtant nos aînés étaient bien présents...et si le soleil n'était pas à l'extérieur, il l'était bien à l'intérieur, grâce à ce couple « animateurs-chanteurs », Françoise et Dominique qui ont su, par leurs talents, nous offrir de belles chansons pour la plupart composées par eux-mêmes, et d'autres refrains bien connus que nos aînés ont eu plaisir à reprendre avec eux.

Que d'amour s'est dégagé de ce duo qui a fait l'unanimité pour nous faire partager des moments de pur bonheur.

Puis est arrivé l'heure du goûter, là aussi un moment bien convivial, où tout le monde s'est régalé dans la joie et la bonne humeur.

Pour terminer la journée, Françoise et Dominique nous ont interprété quelques chansons des années 60, et tout le monde est reparti le cœur léger.



Bibliothèque

La bibliothèque, pas que de la lecture...

➤ Les après-midi jeux ont leurs adeptes

Ils ont lieu un mardi après-midi tous les quinze jours, de 14h30 à 17h.
Ouvert à tout le monde, sans obligation d'adhésion à la bibliothèque.
Venez passer avec nous de bons moments, la bonne humeur est de rigueur.



Calendrier du 1^{er} trimestre 2019

Le 8 et 22 janvier, le 5 et 19 février*, le 5 et le 19 mars

**S'agissant de vacances scolaires, les enfants seront invités à venir partager cet après-midi jeux de société*

➤ Abonnement gratuit pour les nouveaux arrivants

La communauté de communes Vie et Boulogne offre, aux nouveaux arrivants, 3 mois d'abonnement gratuit au Réseau Communauté.

Pour ce faire, rendez-vous en mairie pour récupérer le bon qui sera à présenter à la bibliothèque, aux horaires d'ouvertures.



➤ Informations pratiques

Horaires d'ouverture

Lundi : 16h30 - 18h30
Mercredi 10h30 - 12h30
Samedi : 10h30 - 12h



Un accès **WiFi gratuit** et ouvert à tous est à votre disposition dans les médiathèques du réseau Communauté.

Plus de renseignements à la médiathèque de la Chapelle-Palluau.

Tarifs

Jusqu'à 26 ans
80 ans et plus
Demandeurs d'emploi
Personnes handicapée
Nouveaux arrivants
Assistantes maternelles*

GRATUIT

De 27 à 79 ans inclus

10 €

Les abonnements donnent accès aux 17 médiathèques du réseau.

* : sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le Département de la Vendée et pour l'emprunt des documents jeunesse uniquement

1 date, 1 évènement, 1 photo



◀ Samedi 6 janvier

Traditionnels vœux du Maire avec la présentation des nombreux projets pour cette fin de mandat : nouvelle salle polyvalente, création d'un lotissement communal, réhabilitation de l'ancienne mairie,...



➤ Jeudi 8 mars

Un après-midi jeux était organisé à la bibliothèque afin de fêter la mi-carême. L'occasion pour la dizaine d'enfants présents, parfois déguisés, de s'amuser avec les adultes. Beaucoup de bonne humeur et de rires partagés.



▲ Samedi 3 février

Comme chaque année, le moto-club Les Bicylindres d'Enfer a organisé son triple-effort. Les 56 équipes (de 2 joueurs) se sont affrontées au baby-foot, aux palets et sur des jeux de Wii.



◀ Vendredi 9 mars

Pour la 20^{ème} édition du Printemps des Poètes qui avait pour thème « l'ardeur », la bibliothèque a voulu marquer cet anniversaire en invitant nos trois poètes : Françoise BINOIS, Bernard THOUZEAU et Vincent LANGLAIS qui nous avaient pour la circonstance créé de très beaux textes. L'intermède musical était animé par David BONNIN et Jacques DANIEL. Participation également de Jean-Luc MANCEAU, qui avait concocté un texte plein d'ardeur et surtout plein d'humour. L'animation s'est terminée par des jeux littéraires (association « Mots dits mots ») où les neurones ont été mis à rude épreuve ! Pensée particulière pour Bernard THOUZEAU qui nous a quitté le 3 juin dernier.



▲ Dimanche 22 avril

L'association Les Bicylindres d'Enfer organise chaque année un rallye-moto où les binômes doivent résoudre les énigmes disséminés sur l'ensemble du territoire vendéen. Cette année, 34 équipes étaient au départ.



◀ Samedi 12 mai

Malgré une semaine chargée de fêtes et une météo très humide, le comité des fêtes a organisé sa traditionnelle pêche à la truite où 90 personnes ont bravé pluie et gadoue pour pêcher dans une bonne ambiance.

➤ Du 10 au 13 mai

27 personnes ont participé, ce weekend de l'Ascension, à la sortie moto organisée par les Bicylindres d'Enfer. Le lieu d'arrivée : VERS dans le Lot. Plusieurs sites ont été visités : Cahors, St Cirq Lapopie,...



➤ Vendredi 25 mai

Les deux groupes de l'atelier théâtre Les Kijoukois, accompagnés de Damien ROBIN, animateur professionnel, ont présenté leur spectacle de fin d'année.



◀ Du 26 mai au 10 juin 2018

La commune, en association avec les écoles de la Chapelle-Palluau et de Palluau, l'antenne jeunesse, le S.A.G.E. Vie et Jaunay et quelques Chapellois, vous proposait l'exposition « Sauvages des rues : Belles et rebelles », Pendant 2 semaines vous avez pu découvrir, sur un parcours de 2.4 kms, les panneaux afin de connaître ou mieux connaître les plantes sauvages et leurs différentes propriétés. Plusieurs temps-forts vous ont été proposés : conférence « un jardin au naturel » (Frédéric SEGRETIN), atelier pratique « se soigner avec les plantes » (Geneviève CADEAU), balade botanique (Geneviève CADEAU et Cyrille CHAUVET).

1 date, 1 évènement, 1 photo



◀ Samedi 26 mai

Le « Petit Marché » organisé par l'APEL a eu lieu sous le soleil dans les jardins de la Mairie. Différents stands étaient installés pour le plus grand plaisir de tous et toutes ! : boulangerie, fruits et légumes, bonbons, plants et bouture, pêche à la ligne pour les enfants



▲ Mercredi 6 juin

Dans le cadre du Tour de France, un atelier scientifique sur le vélo pour les enfants de 7 à 12 ans animé par la troupe « Les petits débrouillards » a eu lieu au sein de la bibliothèque. Les enfants ont apprécié les échanges avec le groupe d'animateurs et sont devenus incollables sur les problèmes d'engrenages, de dynamo,...

► Dimanche 17 juin

85^{ème} congrès de l'UNC (dont c'est le 100^{ème} anniversaire) qui a réuni plus de 3000 congressistes dont plus de 500 porte-drapeaux. Intervention de la chorale pendant l'après-midi avec une douzaine de chants, en particulier « Le chant des partisans »



◀ Samedi 23 juin

Lors des auditions de juin, les élèves viennent montrer tous leurs talents : batterie, guitare, piano et accordéon.

Pour cette nouvelle année, ce sont 36 élèves expérimentés ou non qui assisteront aux différents cours.



► Dimanche 24 juin

La fête des écoles bat son plein une nouvelle fois. Après le spectacle du matin et le repas champêtre du midi, les jeux sont appréciés tout l'après-midi. C'est un moment de convivialité apprécié de tous (enfants, parents, grands-parents, amis et enseignants).



◀ Dimanche 8 juillet

7 ans après son 1^{er} passage sur notre commune et avec un départ donné en Vendée pour cette 105^{ème} édition nous accueillons le Tour de France. Un évènement haut en couleurs donnant une visibilité internationale à notre petite commune vendéenne.

Pour cet évènement, le Comité des Fêtes avait installé des stands de ravitaillements pour les spectateurs, au niveau de la place de l'église. Belle journée ensoleillée où cuistots et barmans n'ont pas chômé.



◀ Mardi 31 juillet

Le réseau communautaire a cette année voulu faire sortir les bibliothèques de leurs murs afin d'aller à la rencontre des habitants. Lors de cet après-midi, place de l'église, petits et grands ont pu passer un agréable moment sous les parasols, bien installés dans les transats pour profiter de lectures, faire du coloriage ou des jeux numériques.



▲ Mercredi 8 août

Départ était pris à la salle polyvalente pour cette nouvelle édition de « La balade entre 2 rives ». Un circuit un peu plus long cette année (7.5 kms) a conduit les randonneurs vers Douin, la Naulière et le Piquérand. 269 participants ont été recensés pour cette 2^{ème} édition. Rendez-vous l'année prochaine...

1 date, 1 évènement, 1 photo

Samedi 1^{er} septembre ➤

C'est le 28^{ème} festival Grat'moila que l'association Hopopope organisait. Une très belle édition sous le soleil et le plaisir était partagé par tous : artistes, techniciens, bénévoles et sympathisants au sens très large du terme.

Avec une programmation internationale, nationale et vendéenne, les rockeurs en tous genres ont répondu présent, toutes générations et tous styles confondus.

Malgré son statut de festival indépendant, Grat'moila ne pourrait exister sans toute la bienveillance et le coup de main de la Commune de la Chapelle-Palluau. Alors, un très très grand merci à tous car c'est aussi grâce à vous que l'aventure continue.



◀ Samedi 6 octobre

Ce jour-là, le soleil nous avait « lâché »... mais c'est tout de même 25 personnes motivées qui ont bravé la pluie et les bourrasques pour participer à cette balade sur le thème « Les Valérianes de Piquérand » (roman de Carole MANCEAU). Damien ROBIN, conteur pour l'occasion, a dévoilé des morceaux de lecture aux endroits mêmes où les personnages du roman sont passés.



◀ Samedi 13 octobre

1^{ère} représentation de VENDECOSSE, où les Pièces Montées ont repris leur mission principale : FAIRE RIRE.

Un nouveau épisode de la famille Tendu qui après des départs et des arrivées se retrouvent à quitter leur Vendée pour découvrir l'Ecosse.

Dimanche 11 novembre ➤

Toutes les générations étaient présentes pour cet après-midi jeux organisé par l'A.P.E.L. du R.P.I des écoles privées de la Chapelle-Palluau et Palluau. L'occasion pour les petits et grands de jouer à toute sorte de jeux de société, mais aussi de découvrir des nouveautés.



▲ Dimanche 21 octobre au Poiré-sur-Vie

27^{ème} marché aux puces du Secours Catholique, qui a mobilisé 330 bénévoles de 13 communes, pour soutenir l'action internationale. Cette année, la participation des visiteurs va servir à aider le Rwanda (un pays en voie de développement), marqué par une terrible guerre et un génocide en 1994.



Samedi 8 décembre ▲

L'A.P.E.L. participe à la matinée de Noël en offrant aux enfants un spectacle animé par une professionnelle. Après la célébration à l'église de Palluau, les enfants profitent pleinement de ce bon moment !

Deux manifestations ont lieu cette fin d'année, entre le tirage et la distribution du bulletin municipal. Vous retrouverez donc les informations sur Facebook ou sur le prochain numéro du bulletin.

Le 18 décembre : Spectacle pour les petits de 2 à 6 ans – « La petite fatigue du Père Noël » par Joan Vince – Réseau communautaire

Le 28 décembre : Tournoi FIFA 2018 sur PS4, organisé par le Comité des Fêtes



Calendrier 2019



JANVIER							FEBVIER							MARS							AVRIL							MAI							JUIN													
Ma 1							Ve 1	Les Pièces montées au Poiré sur Vie + Petit marché à l'Anjoulière + Triple effort du Moto-club						Ve 1	Petit marché à l'Anjoulière + Concours de betons de l'AFN Assemblée Générale du Comité des Fêtes						Lu 1							Me 1	Petit marché à l'Anjoulière + Rallye du Moto-club						Sa 1	Petit marché à l'Anjoulière												
Me 2							Sa 2							Di 3							Ma 2							Je 2							Di 2													
Je 3							Di 3							Lu 4							Me 3							Ve 3							Lu 3													
Ve 4							Lu 4							Ma 5							Je 4							Me 4							Ma 4													
Sa 5	Petit marché à l'Anjoulière						Me 5							Me 5							Ve 5							Sa 4							Me 5													
Di 6							Je 6							Je 6							Sa 6	Petit marché à l'Anjoulière						Lu 6							Je 6													
Lu 7							Ve 7							Ve 7							Di 7	Clopin-Clopan à Ste Gemme la Plaine						Ma 7							Ve 7													
Ma 8							Di 8							Di 8							Lu 8							Me 8							Sa 8													
Me 9							Sa 9	Repas du club USSEPLCP à St Etienne du Bois						Sa 9	Tremplin Hopopope						Ma 9							Je 9							Di 9													
Je 10							Di 10	Les Pièces montées à Mieuille Dolent + Clopin Clopan à Mouilleron le Caput						Di 10	Clopin Clopan au Fenouiller						Me 10							Ve 10							Lu 10													
Ve 11							Lu 11							Lu 11							Lu 11							Sa 11	Pêche à la truite du Comité des						Ma 11													
Sa 12	Voeux du maire à 16H						Ma 12							Ma 12							Me 12							Di 12							Me 12													
Di 13							Me 13							Me 13							Sa 13	Challenge de l'avenir de l'USSEPLCP à Palluau						Lu 13							Je 13													
Lu 14							Je 14							Je 14							Di 14							Ma 14							Ve 14													
Ma 15							Ve 15							Ve 15							Lu 15							Me 15							Ma 15													
Me 16							Sa 16							Sa 16	Loto du Comité des Fêtes						Ma 16							Je 16							Sa 15													
Je 17							Di 17							Di 17							Me 17							Ve 17	Spectacle des Kipoukots à Maché						Lu 17													
Ve 18							Lu 18							Lu 18							Je 18							Di 18	Clopin Clopan au Fenouiller						Ma 18													
Sa 19	Concours betone de l'USSEPLCP à St Etienne du Bois						Ma 19							Me 19							Sa 20	Pêche à la truite de la Chasse						Me 19							Je 20													
Di 20	Clopin-Clopan à Briégnolles						Me 20							Je 21							Di 21							Ma 20							Me 20							Ve 21						
Lu 21							Je 21							Ve 22							Lu 22							Ma 21							Me 21							Je 21						
Ma 22							Ve 22							Sa 23	Concert de la chorale avec participation des Moussaillons						Ma 23							Me 22							Ma 22							Me 22						
Me 23							Sa 23							Di 24							Me 24							Je 24							Ve 24							Sa 23	Audition Tempo Musico + Clopin Clopan à la Chapelle-Palluau					
Je 24							Di 24							Lu 25							Me 24							Me 24	Bibliothèque : les années 80 en musique						Lu 24													
Ve 25							Ma 26							Ma 26							Je 25							Je 25	Petit marché de l'APEL						Ma 25													
Sa 26	Les pièces montées à Sallertaine						Me 27							Me 27							Ve 26							Di 26							Me 26													
Di 27							Je 28	DON DU SANG - St Paul M. Petit						Di 28							Sa 28							Lu 27							Je 27													
Lu 28							Ve 29							Lu 29							Ma 28							Me 28							Ma 28							Ve 28						
Me 30							Sa 30							Sa 30							Ma 30							Me 29							Sa 29							Je 30	Du jeudi 30 au dimanche 2 - Sortie du moto-club					
Je 31							Di 31							Di 31							Ma 31							Ve 30							Di 30							Ve 31						

Calendrier 2019



JUILLET							AOUT							SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DECEMBRE																																																																																																																																																													
Lu 1	Ma 2	Me 3	Je 4	Ve 5	Sa 6	Di 7	Je 1	Ve 2	Sa 3	Di 4	Lu 5	Ma 6	Me 7	Je 8	Ve 9	Sa 10	Di 11	Lu 12	Ma 13	Me 14	Je 15	Ve 16	Sa 17	Di 18	Lu 19	Ma 20	Me 21	Je 22	Ve 23	Sa 24	Di 25	Lu 26	Ma 27	Me 28	Je 29	Ve 30	Sa 31	Di 1	Lu 2	Ma 3	Me 4	Je 5	Ve 6	Sa 7	Di 8	Lu 9	Ma 10	Me 11	Je 12	Ve 13	Sa 14	Di 15	Lu 16	Ma 17	Me 18	Je 19	Ve 20	Sa 21	Di 22	Lu 23	Ma 24	Me 25	Je 26	Ve 27	Sa 28	Di 29	Lu 30	Ma 31	Ma 1	Me 2	Je 3	Ve 4	Sa 5	Di 6	Lu 7	Ma 8	Me 9	Je 10	Ve 11	Sa 12	Di 13	Lu 14	Ma 15	Me 16	Je 17	Ve 18	Sa 19	Di 20	Lu 21	Ma 22	Me 23	Je 24	Ve 25	Sa 26	Di 27	Lu 28	Ma 29	Me 30	Je 31	Ma 1	Me 2	Je 3	Ve 4	Sa 5	Di 6	Lu 7	Ma 8	Me 9	Je 10	Ve 11	Sa 12	Di 13	Lu 14	Ma 15	Me 16	Je 17	Ve 18	Sa 19	Di 20	Lu 21	Ma 22	Me 23	Je 24	Ve 25	Sa 26	Di 27	Lu 28	Ma 29	Me 30	Je 31	Di 1	Lu 2	Ma 3	Me 4	Je 5	Ve 6	Sa 7	Di 8	Lu 9	Ma 10	Me 11	Je 12	Ve 13	Sa 14	Di 15	Lu 16	Ma 17	Me 18	Je 19	Ve 20	Sa 21	Di 22	Lu 23	Ma 24	Me 25	Je 26	Ve 27	Sa 28	Di 29	Lu 30	Ma 31	Di 1	Lu 2	Ma 3	Me 4	Je 5	Ve 6	Sa 7	Di 8	Lu 9	Ma 10	Me 11	Je 12	Ve 13	Sa 14	Di 15	Lu 16	Ma 17	Me 18	Je 19	Ve 20	Sa 21	Di 22	Lu 23	Ma 24	Me 25	Je 26	Ve 27	Sa 28	Di 29	Lu 30	Ma 31
DONDU SANG - Maché 							Petit marché à l'Anjoulière 							Petit marché à l'Anjoulière 							Petit marché à l'Anjoulière 							Petit marché à l'Anjoulière 							Petit marché à l'Anjoulière 							Petit marché à l'Anjoulière 																																																																																																																																																						
Cloppin-Clopan à la Chapelle-Palluau 							Ball-trap de la Chasse (20ème édition) 							Concours de belote du Comité des fêtes Les Pièces montées à St Georges de Pointindoux							V A C A N C E S V A C A N C E S V A C A N C E S							V A C A N C E S V A C A N C E S V A C A N C E S							V A C A N C E S V A C A N C E S V A C A N C E S																																																																																																																																																													

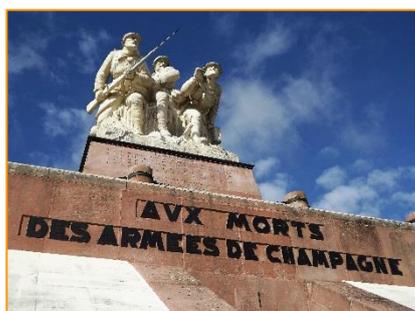
Histoire

Verdun, Marne, Somme. Ces trois noms résument à eux seuls ce que fut la grande Guerre de 14-18, la der des ders qu'ils disaient à l'époque mais je dirais aussi l'enfer sur terre. Cette guerre totale fit 1 400 000 morts pour la seule France et, pour la Vendée, 22 000 morts ou disparus dont mon arrière-grand-père Pierre BUTON du Poiré-sur-Vie ; tous ces soldats resteront encore longtemps dans les mémoires grâce aux monuments aux morts de nos villages français.

Combien furent-ils ces Chapellois à partir pour le front entre août 1914 et novembre 1918 ? Entre les hommes de vingt à quarante ans domiciliés à la Chapelle-Palluau et les jeunes conscrits partis au service militaire, sans parler des Chapellois partis s'installer sur d'autres communes de la région, difficile à dire. Quant aux morts pour la France de la Chapelle-Palluau, si l'on croise les noms inscrits sur le monument aux morts (place de l'Eglise) avec l'état civil de la commune, les données des archives départementales de Vendée et du site SGA mémoire des hommes, nous nous retrouvons avec environ soixante morts pour la France, tous confondus qu'ils soient Chapellois ou originaires de la Chapelle-Palluau, ces derniers ne pouvant pas se trouver sur le monument aux morts.



Nécropole de Fleury devant Douaumont (Meuse)



Ossuaire de Navarin (Champagnes)

Je commencerais donc par le cas des trois frères BRETHOMÉ de la Fissonnière, originaires du Poiré sur Vie, qui partirent dès 1914 à la guerre. Seul, le plus jeune, Aimé, revint du front. Son frère Pierre fut tué dans la Somme en 1914 et inscrit sur le monument sous le nom de BERTHOMÉ. Quant à Joseph, il décéda en 1919 dans un hôpital à Villers-Cotterêts, situé dans l'Aisne, et son acte de décès fut transcrit dans cette même commune. La plupart des Chapellois ont combattu sur tous les fronts de la guerre : France, Belgique,... ainsi que ceux d'Orient comme les Dardanelles en Turquie.

Voici les noms de quelques Poilus Chapellois avec leurs années de décès, suivies de la région ou du pays où ils ont trouvé la mort :



Stèle de « GOBIN Léon Louis, 4^{ème} B.C.P. – 4^{ème} Cie – Mort pour la France le 25.04.1916 » Nécropole militaire Les Islettes (Meuse)

*B.C.P. : Bataillon de Chasseurs à Pied

Constant LAUCOIN (1914 - Ardennes)
René HILLÉRITEAU (1914 - Belgique)
Pierre GRONDIN (1914 - Somme)
Eugène THOMAS (1914 - Meuse)
Charles MARTINEAU (1914 - Belgique)
Pierre MARTINEAU (1915 - Marne)
Raymond COUTURIER (1915 - Somme)
Louis JARNY (1915 - Marne)
Jean BOUCARD (1915 - Turquie)
Auguste BOURMAUD (1915 - Somme)
Henri BOUYER (1916 - Meuse)
Léon GOBIN (1916 - Meuse)
Célestin BEIGNON (1916 - Meuse)

Joseph GROLLIER (1916 - Meuse)
Louis GRELLIER (1916 - Turquie)
Auguste BOSSARD (1917 - Vendée)
Henri JUTARD (1917 - Aisne)
Félix RAUD (1917 - Aisne)
Pierre ORCEAU (1917 - Allemagne)
Jean VIOLLEAU (1918 - Marne)
Joseph FRADET (1918 - Vendée)
Eugène MOUREIL (1918 - Marne)
Emile LEGAST (1918 - Oise)
Pierre BULTEAU (1918 - Roumanie)
Jean BARRETEAU (1919 - Silésie)

En cette année 2018, nous venons de commémorer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 et la fin d'une épouvantable guerre qui a fait entre neuf et dix millions de morts et près de quatre millions de blessés. Un exemple, la journée du 25 septembre 1915 avec les offensives de Champagne et d'Artois a fait à elle seule 23 416 morts. Ne l'oublions jamais.

Histoire

2018, c'est justement l'année que j'ai choisie pour partir avec mes enfants, Constant et Louis, sur les traces de nos ancêtres. Des champs de batailles de la Marne aux tranchées de Verdun, c'est tout un pan de l'histoire de notre pays et de la Vendée que nous avons redécouvert. Forts de Vaux et de Douaumont, monuments américains, tranchée des baïonnettes, villages détruits et, bien sûr, l'ossuaire de Douaumont et ses 130 000 corps non identifiés. Mais, la grande Guerre, c'est aussi l'histoire de notre famille à travers ses cimetières et ossuaires militaires où reposent nombre de parents comme mon vieil oncle Aimé GOULPEAU. Nous avons également retrouvé cinq tombes de Chapellois que nous avons photographiées dont celle d'Henri BOUYER de la ferme de Mon Plaisir.



Parvis de la nécropole de Fleury devant Douaumont où l'on retrouve 16 000 tombes individuelles et un carré musulman comprenant 592 tombes.

Ce cimetière regroupe les dépouilles de soldats morts pour la France lors des combats qui se déroulèrent dans la région de Verdun de 1914 à 1918, et principalement ceux de la bataille de Verdun. Créé en 1923, le cimetière est aménagé jusqu'en 1936. A partir d'août 1925, les corps provenant de petits cimetières autour de Verdun et de cimetières désaffectés furent transférés dans la partie droite. Les années suivantes, on y inhuma les corps que l'on continuait à découvrir dans la "zone rouge" -jusqu'à 500 par mois- dont plus de la moitié identifiés.



Tranchée de Massiges
(Marne – village disparu)



Drapeau français qui flotte pour rappeler la reprise du fort de Vaux (Meuse), aux Allemands, par les soldats Français.

Stèle de « GUILLET Victor Léon, 1^{ère} classe 93^{ème} R.I. Mort pour la France le 01.11.1916 »
Nécropole de Fleury devant Douaumont (Meuse)
*R.I. : Régiment d'Infanterie



Pour en finir avec cette page d'histoire, j'aimerais saluer la mémoire de trois autres frères, celle des fils aînés de Constant et Ernestine GUILLET de la ferme de la Blanchère à la Chapelle-Palluau, partis tous trois à la guerre à 19 ans. Marcel en 1917 et début 1918 pour Constant et son frère jumeau Philémon. Ils connaîtront les dernières grandes offensives de la guerre, tout comme les soldats américains arrivés en France en 1917. Les trois frères GUILLET en reviendront, pas les 130 526 morts ou portés disparus américains. Pas plus que ne reviendra leur cousin Léon GOBIN. Constant GUILLET était trop jeune pour partir dès 1914 et trop vieux pour partir en 1939. Je l'ai bien connu jusqu'à l'âge de mes neuf ans car nous allions souvent le voir dans sa maison de la Pénrière à Aizenay. Il était aussi et surtout mon arrière-grand-père, mon pépé. Et, aujourd'hui, c'est aussi le prénom de mon fils aîné.



Thierry GUILLET avec la photo de son arrière-grand-père



Thierry Guillet

Soldat de 2^{ème} classe, Constant GUILLET.
- 137^{ème} R.I. (régiment décimé le 27 mai 1918 lors de la 3^{ème} bataille de l'Aisne où seulement 200 hommes survécurent),
- puis 93^{ème} R.I. (en Champagne)

Vie associative

➤ Coordonnées des Associations

Association des Anciens Combattants

Bernard PELLÉ (Président)
06.72.88.48.76



Association des Parents d'Elèves

DUGAST Lauriane (Présidente)
02.51.07.08.42
MORISSET Gwladys (Présidente)
06.22.44.42.40



Association Foncière

PROUX Hugues (Président)
02.51.98.61.20



Moto-club « Les Bicylindres d'Enfer »

Patrice BOLTEAU (Président)

06.18.07.54.38

Bruno DARD (Trésorier)

06.28.29.40.12



Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

Sophie ANDRY (Présidente)

06.31.13.25.62



Chorale St Pierre

Georgette NEAU (Présidente)

06.85.16.92.98

Paul DANIEAU (Chef de chœur)

02.51.98.53.97



Don du sang

Jacques DANIELLOU

(Représentant local)

09.65.37.48.10



Comité des Fêtes

Michel CHATRY (Président)

06.84.14.17.21



Tai-chi Emergence

Annick DOUBLIER (Présidente)

02.51.94.35.29

Nicole MARCHAND (Secrétaire)

02.51.98.60.06



Les Pièces Montées (Théâtre adulte)

Patrick ROBINEAU (Président)

06.84.98.03.03

Didier DAVIET (Secrétaire)

02.51.98.56.82



Les Kijoukois (théâtre enfants)

Angélique GUILBAUD (Présidente)

06.45.82.77.65

Alexandra BEAUMONT

02.51.47.90.80

Secours Catholique

Section Aizenay-Palluau

02.51.07.55.16 ou

equipelocale.aizenay@secours-catholique.fr



Football

Dominique THOUZEAU (Président)

06.80.33.20.67

Emmanuelle FRADET (Secrétaire)



Hopopope

Frédéric GUILLON (Président)

06.07.23.58.98



Tempo Music (cours de musique)

Eric BIBOLLET (Président)

07.87.65.36.60



Clopin clopant (randonnée)

Jean-Claude ARGANO (Responsable)

02.51.98.64.59



Société de chasse « La Chapelloise »

Freddy RABAUD (Président)

06.38.95.11.76



Comme chaque année, rendez-vous est donné aux associations Chapelloises pour faire le point sur les manifestations de la saison qui commence.

Force est de constater que la participation des associations est toujours limitée, puisque seules 8 associations ont répondu présentes à la réunion fixée le 6 octobre 2018. Celle-ci est importante car elle permet d'échanger sur les animations qui se sont écoulées et celles à venir, mais aussi de répondre aux interrogations/questionnements.

Vie associative

➤ L'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.)

L'APEL du RPI PALLUAU / LA CHAPELLE – PALLUAU, est composée de parents dynamiques au service des 2 écoles privées.

L'APEL constitue un lien entre les familles et les écoles.

L'APEL organise plusieurs manifestations : la vente de jus de pomme, la vente de pizzas, la matinée de Noël, un après-midi jeux, le petit marché et la kermesse.

Ces manifestations seront reconduites cette année !

Elles ont pour objectif de soutenir les nombreux projets pédagogiques et éducatifs organisés par les enseignantes (sorties scolaires, achat de jeux, ...).

Etre entreprenant, solidaire, agir ensemble pour le bien-être des enfants, tel est le sens de l'action de l'APEL !



➤ Chorale St Pierre

Pour préparer ses sorties, la chorale répète chaque lundi matin à 9 h 30 à la salle polyvalente. Son calendrier est calqué sur celui des écoles : de septembre à juin.

Elle est intervenue dans bon nombre de maisons de retraite de la région cette année (Palluaud, Beaulieu-sous-la-Roche, Olonne, La Mothe-Achard, Nieul-le-Dolent, Coëx...) et s'est produite également à l'occasion d'évènements locaux ou pour des œuvres :

- pour un dispensaire en Inde à St-Sulpice-le-Verdon,
- dans le cadre d'un jumelage à St-Etienne-du-Bois,
- pour des rencontres Familles Rurales à Pouzauges,
- lors du Congrès Départemental de l'U.N.C. à St-Etienne-du-Bois,
- pour l'association d'histoire et du patrimoine à Froidfond

Cette année, elle prépare plusieurs manifestations, la rencontre annuelle des Chorales de Familles Rurales en avril, mais surtout son concert de Printemps en l'église de la Chapelle-Palluaud avec des chants issus d'un répertoire essentiellement composé de chants marins.



➤ Tempo Music

Cette association a pour objet la lecture musicale et l'apprentissage de la technique instrumentale.

36 élèves sont inscrits à L'Atelier Musical Tempo cette année, dont 11 à la guitare, 14 au clavier, 10 à la batterie et 1 à l'accordéon.

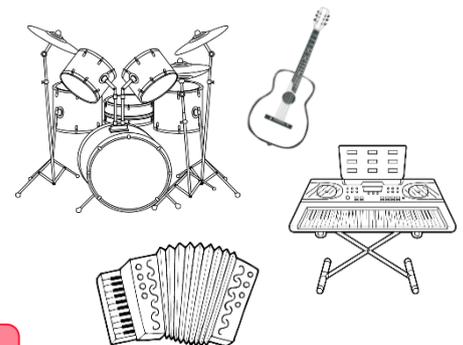
Les plus jeunes ont 7 ans et 7 adultes bénéficient des apprentissages musicaux.

Les cours se déroulent chaque semaine (sauf pendant les vacances scolaires) à raison d'1/2h par cours ; à la bibliothèque municipale pour le piano et l'accordéon et à l'Anjourière pour les cours de batterie et guitare.

Une classe-orchestre est organisée pendant les vacances d'hiver où les élèves les plus expérimentés peuvent jouer en groupe. L'audition des élèves aura lieu le samedi 23 juin 2019.

Le bureau remercie la municipalité et le conseil général pour le soutien financier apporté et vous souhaite une bonne année 2019.

Musicalement vôtre



Préinscriptions en juin et inscriptions en Septembre Contact : 06.70.00.86.57

Vie associative

➤ Les Kijoukois

Une association théâtrale près de chez moi :
Les Kijoukois ! Mais pour quoi faire ?

« Apprendre à occuper l'espace, à bouger son corps, à jouer un rôle, à improviser permet à l'enfant de ressentir tout un univers imaginaire et d'exprimer une part de lui-même à travers un personnage.

Le théâtre apprend aussi à travailler avec les autres. Le jeune acteur doit écouter ses partenaires. Il doit aussi faire le silence en lui, se concentrer, pour laisser toute la place au jeu qui vient l'habiter.

Enfin l'enfant découvre en jouant que les mots sont porteurs d'émotions et de sens. » -
Extrait du site <https://www.magicmaman.com/le-theatre,245,7500.asp>

Depuis plusieurs années maintenant, c'est une vingtaine de jeunes de 8 à 15 ans, habitants de la Chapelle-Palluau, Grand-Landes, Maché, Palluau, Saint Etienne du bois et Saint Paul Mont Penit, qui participent aux ateliers dirigés par Damien Robin, animateur professionnel.

Après avoir passé une année à coopérer, à prendre confiance, à jouer, à travailler, ces deux groupes d'enfants présenteront un spectacle courant mai (uniquement sur réservation).



➤ Secours Catholique

Le Secours Catholique est une association reconnue d'utilité publique, membre de Caritas Internationalis.

Le local (ouvert à tous) est partagé en différents espaces : vêtements, meubles, vaisselle, bibelots, jouets, etc... ou vous pouvez **déposer vos dons** (en bon état) les jours de permanence **ou y acquérir** des objets contre une faible participation financière.

Un coin « écoute » peut également vous accueillir autour d'un café pour prendre le temps de discuter avec l'un des bénévoles.

L'argent récolté pendant les permanences, lors braderies, ou marchés aux puces sert à financer

- les aides ponctuelles aux personnes en difficulté,
- les projets en France ou à l'étranger,
- l'envoi d'enfants défavorisés en vacances.

Principales opérations de l'année : braderies à Aizenay, déstockage de vêtements à Aizenay, goûter solidaire, collecte nationale, collecte alimentaire dans les supermarchés de la région,...

Ces manifestations incitent aussi le grand public à acheter des produits d'occasion pour réduire les déchets, allonger la durée de vie des objets... et consommer autrement.

Le projet soutenu : Aide à la formation professionnelle, appui à la création d'entreprise...



L'Action internationale est une des œuvres essentielles du Secours Catholique.

Section Aizenay-Palluau :

- Adresse du local : 11, rue Villeneuve 85190 AIZENAY
- Permanences : mardi de 14h à 16h30, samedi de 10h à 12h

Vie associative

➤ Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.)

En regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec l'école Sainte Agnès de Palluau, nous formons une école de 6 classes qui accueille 138 élèves de la petite section au CM2 et une nouvelle directrice, Ivanne Rondeau

✚ Les missions de l'Ogec

- Assurer le fonctionnement de l'école et entretenir les bâtiments
- Employer du personnel non enseignant
- Soutenir les projets pédagogiques et penser au bien-être des enfants. Cette année, le thème de l'école est « Bien dans ma tête, bien dans mon corps ».

✚ Les projets de l'Ogec pour 2019 : Accessibilité et réaménagement de l'ancienne cantine

Dans le cadre de nos activités (nettoyons la nature, rencontres sportives, défis avec les écoles du secteur) nous mettons l'accent tout au long de l'année sur les moments d'échange, de partage et nous veillons à ce que chaque enfant trouve sa place et s'épanouisse.

Merci à TOUS (Parents, bénévoles, enseignants et mairie) pour votre implication et votre soutien.

Nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer la composition exacte du bureau car celui-ci n'a pas été voté à l'heure où nous publions. N'hésitez pas à nous rejoindre, on a toujours besoin de vous.

Renseignement, inscription,... : 02.51.98.61.52

Site internet : <http://lachapellepalluau-stjoseph.fr>



➤ Union Sportive St Etienne, Palluau et La Chapelle-Palluau (USSEPLCP)

Cette nouvelle saison 2018/2019 a repris avec un nouvel entraîneur senior, Mr Franck Cormier, qui arrive de Challans où il a joué et entraîné, nous lui souhaitons la bienvenue et de la réussite dans son nouveau club.

Nous avons un effectif de 55 joueurs pour trois équipes seniors qui évoluent en division 2 - 4 et 5 et 20 joueurs pour une équipe loisir. Nous avons eu un afflux de licenciés en débutants des U6 aux U9 suite à la victoire de l'équipe de France en coupe du monde soit un effectif de 50 jeunes. Nous sommes toujours en entente des U10 aux U18 avec St Paul, Maché et St Christophe Du Ligneron, soit quatre équipes U11, trois équipes U13, une équipe U15 et une équipe U18.

Nous remercions tous les dirigeants jeunes et seniors qui suivent les différentes équipes tout au long de la saison. Notre arbitre officiel, Mr Pascal Thiery, officie toujours en division 4 au centre et en division 1 à la touche, nous lui souhaitons une belle saison.

Nous remercions tous les bénévoles, les partenaires sponsors et les mairies pour leur aide pour le bien du club.

➤ Comité des Fêtes

Une sortie est prévue pour 2019, pour laquelle la date et le thème vous seront exposés lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 3 mars à 10h30 à la salle polyvalente. Le nombre de personnes étant limitée, les premiers inscrits seront prioritaires. Les inscriptions pourront être prises lors de l'A.G.



Vie associative

➤ Clopin clopant

Programme des randonnées 2018-2019 à retrouver dans l'agenda du bulletin, avec un point de rendez-vous devant la Petite Chapelle, à 14h.

Le transport est organisé selon les véhicules disponibles. Les circuits prévus ne sont pas impératifs et pourront être adaptés aux souhaits des randonneurs ou modifiés en fonction des conditions météo.

Pas d'inscription préalable, ni participation financière. Une simple cagnotte est à votre disposition pour couvrir les frais du pot de l'amitié que nous avons coutume de partager à la fin de chaque randonnée.

Nos balades en campagne sont ouvertes à tous : jeunes, marcheurs confirmés ou simples promeneurs.



➤ Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) – Ecole publique

L'association APE LE VERGER est une association de parents d'élèves. Nous avons comme but principal d'améliorer la vie des élèves de l'école publique le Verger de Palluau. Afin de réaliser celui-ci nous organisons ou participons à diverses manifestations tout au long de l'année :

- Une après-midi jeux à saint Paul mont Penit le 16/03/2019
- Un vide grenier le premier dimanche de mai à Palluau
- La fête de l'école des enfants date non définie pour l'instant

Ainsi que diverses ventes tout au long de l'année : Chocolats, sapin de Noël,...

Nous remercions tous les bénévoles, les participants, ainsi que vous chers lecteurs... En vous souhaitant nos meilleurs vœux



Mail : apelevergerpalluau@gmail.com
Présidente : Bussonniere Chloé
4 avenue du général De Gaulle
85670 Palluau

Communauté de Communes

➤ Evolution de la collecte des sacs jaunes

A partir du 1^{er} janvier 2019, le service de collecte va évoluer et s'harmoniser en trois phases :

- Phase 1 : généralisation de la collecte des sacs jaunes à la quinzaine
- Phase 2 : généralisation de la collecte des déchets ménagers à la quinzaine
- Phase 3 : mise en place de la redevance incitative pour la collecte des déchets ménagers

Vous recevrez les nouveaux calendriers de collecte en fin d'année

➤ Le Relais des Assistantes Maternelles (R.A.M.)

Pour ce 1^{er} trimestre 2019, le RAM propose aux assistantes maternelles plusieurs animations :

- Soirée juridique sur le thème « les congés payés »
- Matinées d'initiation à la pédagogie Montessori
- Eveil musical
- Extraordi'RAM « Partons à la découverte des petits animaux avec Montessori »
- Sans oublier, les traditionnels bébés lecteurs, matinées motricité et psychomotricité.



Plus d'informations : Maude BRISSET – animatrice R.A.M.
02.51.31.93.18 (tous les jours de 13h30 à 17h15, sauf le jeudi)
ou ram.ouest@vietboulogne.fr

➤ Baby-sitting

Créé par le service « Animation – Jeunesse » de St Etienne du Bois, le service « Baby-sitting » a pour but de faciliter la recherche de baby-sitters pour les parents en cas de besoin ponctuel ou régulier et de permettre au jeune de se former et de trouver un travail occasionnel.

Pour les personnes intéressées (jeune baby-sitter ou parent), vous retrouverez les documents suivants en mairie :

- Notice d'information sur le baby-sitting : les engagements de chacun, la déclaration, le contrat de travail, la rémunération, les aides financières,...
- Les fiches d'inscription des jeunes ayant réalisé la formation baby-sitting organisé par le service « Animation-Jeunesse » avec les disponibilités et expériences.



➤ Le transport à la demande

Il est réservé aux personnes pouvant avoir des difficultés de mobilité :

- Les jeunes (16 à 25 ans)
- Les séniors (plus de 60 ans)
- Les personnes à mobilité réduite
- Les personnes en insertion (bénéficiaires du RSA)

Principe :

- le demandeur complète un dossier d'inscription annuel avec justificatif pour obtenir des tickets de transport.
- Sur simple appel téléphonique, un véhicule passe prendre l'utilisateur à son domicile et le conduit à des destinations fixes (commerces, services publics, rabattement vers des lignes de car ou gares)
- L'utilisateur remet un ticket de 3€ au transporteur (qui correspond à sa participation personnelle)

Inscription :

- Remplir les conditions d'âge, de ressources ou de mobilité énumérées ci-dessus
- Se procurer le dossier d'inscription annuel :
 - version papier disponible à la Communauté de Communes ou à la Maison des Services Public de Palluau
 - version numérique sur le site internet de la Communauté de Communes ou par mail à msap@vieetboulogne.fr
- Compléter et renvoyer le dossier d'inscription (avec un justificatif de domicile) à la Communauté de Communes ou à la Maison des Services au Public
- La Communauté de Communes valide le dossier, et vous envoie un carnet de 5 tickets de transport.
- Réserver votre trajet auprès du transporteur, sur simple appel téléphonique en précisant le secteur concerné, la date et l'arrêt souhaité. Réservation au plus tard 2 jours avant la date demandée
- Donner au conducteur du véhicule 1 ticket de transport et régler la somme de 3€ (pour l'aller et le retour), lorsque le conducteur vient vous chercher.



Infos pour notre commune

Secteur : orange

Service : le mercredi après-midi

Destinations :

- Aizenay : centre-ville, rond-point de la Gare et centre commercial
- Palluau : Maison de Services au Public et centre médico-social

Contact : Ambulances et taxis de l'île GUILLOU : 02.51.39.40.80

Vie sociale et pratique

➤ Le compteur Linky -> bientôt dans notre commune

Le compteur Linky est un compteur d'électricité de nouvelle génération. Il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Entre 2015 et 2021, il est prévu l'installation de 35 millions de nouveaux compteurs. L'ensemble des particuliers, des professionnels et des entreprises sont concernés.

Ce qu'apporte ce nouveau compteur :

- Plus besoin d'être présent pour le relevé
- Interventions techniques courantes qui se feront à distance
- Diagnostic facilité en cas d'incident ou de panne
- Meilleure maîtrise de votre consommation d'électricité
- Suivez vos consommations : jour par jour, par historique et comparaisons.



Aucun démarchage et aucune offre de service ne seront proposés lors de cette installation par Enedis.

Des individus malveillants peuvent se présenter au nom d'Enedis pour vous démarcher à votre domicile, par téléphone, par mail ou par SMS. En cas de doute, contactez le service client de votre région sur www.enedis.fr/aide_contact

Si votre compteur actuel est **À L'INTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT**

-  > J - 30 à 45, vous recevez un courrier d'information de Enedis.
-  > Une entreprise « Partenaire Enedis pour Linky » est mandatée pour la pose du compteur.
-  > L'entreprise mandatée prend rendez-vous pour la pose du nouveau compteur.
-  > Le jour du rendez-vous, un technicien remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ et à la même place. Pendant l'intervention, le courant est coupé.
-  > Le technicien met en service le compteur. Il vous remet sa notice. Pensez à régler vos horloges électriques à l'issue de l'intervention.

Si votre compteur actuel est **À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT**

-  > J - 30 à 45, vous recevez un courrier d'information de Enedis.
-  > Une entreprise « Partenaire Enedis pour Linky » est mandatée pour la pose du compteur.
-  > L'entreprise mandatée prend rendez-vous pour la pose du nouveau compteur. Votre présence n'est pas indispensable.
-  > Le jour du rendez-vous, un technicien remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ et à la même place. Pendant l'intervention, le courant est coupé.
-  > Le technicien met en service le compteur. Il vous remet sa notice ou la dépose dans votre boîte aux lettres. Pensez à régler vos horloges électriques à l'issue de l'intervention.

Pour toute question sur le compteur Linky
www.enedis.fr/Linky
ou 0 800 054 659
(service et appel gratuits)

➤ La Maison des Services – ADMR Les Orchidées

2 services pour la santé :

- Le Centre de Santé Infirmier (CSI) avec une équipe de 6 infirmiers qui se déplacent 7j/7 de 7h30 à 20h. Permanences à la Maison des Services à Palluau, sur rendez-vous ou à St Etienne du Bois.
- Le Service de Soins à Domicile (SSIAD) Amaryllis avec une équipe de 15 aides-soignantes et 2 infirmières coordinatrices. Ils effectuent des soins d'hygiène et d'accompagnement au domicile, 7j/7 si nécessaire.



Coordonnées

- CSI : 02.51.98.54.78 ou csi.palluau@admrlesorchidees.fr
- SSIAD : 02.51.98.57.63 ou ssiad.amaryllis@admrlesorchidees.fr

POURQUOI NE PAS ÊTRE BÉNÉVOLE À L'ADMR ?

RENDRE
SERVICE AUX PERSONNES
FAISANT APPEL
À NOTRE ASSOCIATION

REJOINDRE
UNE ASSOCIATION
RECONNUE D'UTILITÉ SOCIALE



TISSER DU LIEN SOCIAL DE PROXIMITÉ

CONTRIBUER
AU DÉVELOPPEMENT LOCAL
DE MON TERRITOIRE
EN PROPOSANT DES SERVICES
ET EN DÉVELOPPANT DE L'EMBOÛ

OCCUPER MES TEMPS DISPONIBLES
DANS UN ESPRIT CITOYEN

Vie sociale et pratique

➤ Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation

Depuis le 2 novembre 2018 et jusqu'au 2 mai 2019, une consultation est lancée sur :

- Les questions importantes et le programme de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027
- Les questions importantes, le programme de travail et le calendrier pour la révision du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin et les services de l'Etat qui établiront, avant fin 2019, une version définitive des questions importantes pour le Sdage et le PGRI 2022-2027. Ces derniers s'imposeront à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.



Documents téléchargeables

www.prenons-soins-de-leau.fr
=> Questionnaire en ligne



➤ Registre Electoral Unique

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 a réformé les modalités d'inscriptions sur les listes électorales, mais aussi les modalités de gestion des listes électorales, en créant un répertoire unique et permanent (R.E.U.). Cette réforme entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Cette réforme, outre le fait de faciliter le traitement de l'information au niveau administratif, vous permettra de vous inscrire sur les listes électorales d'une commune, jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Désormais les français établis hors de France ne pourront plus être inscrits simultanément sur les listes électorales municipales et consulaires. Ils ont jusqu'au 31 mars 2019 pour choisir la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits.

Ainsi pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 30 mars 2019.

Cette nouvelle réglementation nécessite la renumérotation de l'ensemble des électeurs et l'édition d'une nouvelle carte électorale, à partir du 31 mars 2019. Vous recevrez donc courant avril votre nouvelle carte d'électeur.

La loi électorale change en 2019



Répertoire
Électoral
Unique

Pourquoi vous devez vous **radier** de la liste électorale consulaire si vous rentrez **définitivement** en France cette année ?

[@france 외교 - juillet 2018](http://diplomatie.gouv.fr)



Vie sociale et pratique

➤ Déclaration obligatoire et vigilance PPA

La **Peste porcine africaine (PPA)**, est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée récemment en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

1 – Déclarer vos animaux

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux. Cette déclaration est obligatoire dès 1 seul porc ou sanglier, sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} novembre 2018. La déclaration est à faire auprès de l'EDE (Etablissement Départemental de l'Élevage).

2 – Respecter des mesures sanitaires

- ➔ Conformément à la réglementation en vigueur,
 - Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
 - Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages
 - N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un pays infecté*, sauf conditions particulières (contacter la DDecPP)
- ➔ Par ailleurs, les recommandations sont les suivantes :
 - Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec vos animaux
 - Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48h
 - Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- ➔ Contacter votre vétérinaire au plus vite si vous suspectez la maladie : perte d'appétit, fièvre, abattement, rougeurs de la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen ou mortalité anormale.

**Pays infectés au 20/09/2018 sur le continent européen : Belgique, Hongrie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Ukraine, Moldavie, Russie, Sardaigne*



Plus d'informations

- <http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>
- <http://www.plateforme-esa.fr>

Vie sociale et pratique

➤ Mission locale

MISSION LOCALE
DU PAYS YONNAIS

POUR LES 16-25

**Vous avez entre 16 et 25 ans ...
Vous êtes sorti du système scolaire ...**

La Mission Locale du Pays Yonnais est faite pour vous !

Vous vivez dans la commune de ...

Valérie ROBIN, conseillère
@ : robinv@mlpy.org
Tél : 02.51.09.89.34

Venez nous rencontrer :

Mairie d'Aizenay - Avenue Verdun à Aizenay
Lundi matin sur rendez-vous

Mairie de Bellevigny
Place Hôtel de Ville à Bellevigny
Lundi après-midi 1 sem. sur 2 sur rendez-vous

Ancienne Gendarmerie - 16 rue de l'ancien Prieuré au Le Poiré sur Vie
Jeudi sur rendez-vous

Maison de Services au Public
2 Avenue de la République à Palluau
Vendredi sur rendez-vous

Employeurs, vous pouvez contacter
Stéphanie DELAS,
Chargée de relations entreprises
@ : delass@mlpy.org
Tél : 02.51.09.89.46
Port : 06.48.53.92.72

Elle :

- Vous accueille au plus près de chez vous
- Vous oriente dans votre projet professionnel
- Vous informe sur les démarches d'accès à l'emploi, la formation
- Vous accompagne dans votre parcours vers l'emploi
- Autres informations à VOTRE DEMANDE sur le logement, les déplacements, la santé, la mobilité internationale, l'accès aux droits, les loisirs ...

➤ Guide pratique « Mieux connaître les pratiques commerciales »

Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, des démarches agressives ont été remontées de différentes communes de Vendée, auprès des services de l'ADILE (Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie) de la Vendée.

Dans ce cadre, elle nous a adressé un guide pratique « Mieux connaître les pratiques commerciales », que vous pouvez retrouver sur notre site internet (Rubrique « Actualités »).

Par ailleurs, lors de problème ou démarchage agressif, vous pouvez en tant que particulier faire remonter l'information en énonçant les griefs portés contre l'entreprise RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et l'adresse du chantier incriminé :

- Par mail : signalement@qualibat.com
- Par courrier : QUALIBAT
Service réclamations
55, avenue Kleber
75784 PARIS Cedex 16



Vie sociale et pratique

➤ Guide des aides en faveur de l'habitat

Cette année, le Département de la Vendée lance un nouveau plan Habitat 2018-2023 et va consacrer plus de 10 millions d'euros au logement des Vendéens. Ce plan se traduit notamment par l'adoption de nouveaux programmes de subvention notamment en faveur des particuliers.

C'est pourquoi le Département vient d'éditer le « Guide des aides en faveur de l'habitat – les subventions du Département de la Vendée en faveur de l'habitat à destination des particuliers ». Ce guide est téléchargeable sur le site www.vendee.fr.

De plus, le Département a également lancé un Appel à Projets pour la création de logements intergénérationnels. Une plaquette dédiée à cet effet est téléchargeable sur le site du département, ainsi que le règlement

Date limite de candidature : 31 janvier 2019.



➤ Association Valentin Haüy

Objectifs :

- Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des activités diverses
- Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne
- Accéder à la vie sociale et culturelle

Actions :

- Soutien moral, aide aux démarches administratives
- Fournitures de matériel d'usage courant muni d'une synthèse vocale
- Participation aux réunions de travail sur l'accessibilité des espaces publics et administratifs et du transport des personnes handicapées
- ...

Voyants, nous avons besoin de votre concours pour :

- Faire connaître notre association à toutes les personnes non et malvoyantes, y compris dans les maisons de retraite ou foyers logements
- Contribuer à l'animation d'un secteur départemental : accompagner ou conduire les membres aux rencontres, donner votre voix pour enregistrer des livres sur support audio,...



Association Valentin Haüy – Comité de Vendée

39 bis, rue de la Marne – BP 639

85016 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tél : 02.51.37.22.22

Mail : comite.vendee@avh.asso.fr

Site internet : <http://larochesuryon.avh.asso.fr>

Page Facebook : www.facebook.com/valentinhauylarochesuryon

Ouvert
du lundi au vendredi
de 13h30 à 17h00

➤ Naissances

- œ Tobiaz BENOIST - 28 décembre 2017
- œ Ninon PAVAGEAU ALLAIN - 18 janvier
- œ Liam CORMERAIS - 25 janvier
- œ Maxence CHEVRIER - 16 mars
- œ Éléna CAILLAUD - 26 mars
- œ Juliana LEITAO FÉLIX - 28 mai
- œ Césaria et Frida RAUTUREAU CLENET - 25 août
- œ Lucien PERRIN - 29 septembre
- œ Élie JAN – 16 octobre
- œ Charlie CHAUVET – 23 octobre
- œ Youen EON – 6 novembre
- + 3 autres naissances (pas de presse)



➤ Mariages

- œ Philippe CHIRON et Corinne LEREUIL - 24 février
- œ Gatien PARENES et Aurore ORCEAU - 11 mai
- œ Mickaël HERMOUET et Lucie BOUCARD - 12 mai
- œ Clément MARSAUD et Lucille FAVREAU - 19 mai
- œ Bart BIJSTRA et Aurélie MUTSCHLER - 22 septembre
- œ Stéphane MAUFORT et Emilie DUBESSAY - 29 septembre
- œ Frédéric CHABOT et Catherine RABILLER - 20 octobre

➤ Décès

- œ COUTON Irène, née NAULEAU - 29 janvier - 82 ans
- œ GRATELOUBE Zarah, née BEN BOUIH - 03 avril - 86 ans
- œ Suzanne FOURCADE - 26 août - 96 ans



Belles fêtes
de fin d'année



Crédit photo : Bernard

Mémento



MAIRIE
1, rue de l'École
85670 LA CHAPELLE-PALLUAU

Le secrétariat de la mairie est ouvert
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30
ainsi que le samedi de 9h à 12h30



mairie-lachapelle-palluau@wandoo.fr



02.51.98.51.08



www.lachapellepalluau.fr

Ville de La Chapelle-Palluau



La bibliothèque est ouverte

Le lundi de 16h30 à 18h30
Le mercredi de 10h30 à 12h30
Et le samedi de 10h30 à 12h



Tarifs location de la salle polyvalente

- Location aux habitants de la commune :
100 € la journée (+ 30 € si vaisselle)
- Location aux particuliers hors commune :
140 € la journée (+ 30 € si vaisselle)

La municipalité vous informe que la salle ne pourra être louée
pendant la période allant du 15 juillet au 16 août 2019
pour des raisons de nuisances sonores nocturnes.

Merci de votre compréhension